



**Municipalité de la  
Commune de Duillier**

**Préavis No 008/ 14  
au Conseil communal**

**Arrêté d'imposition 2015**

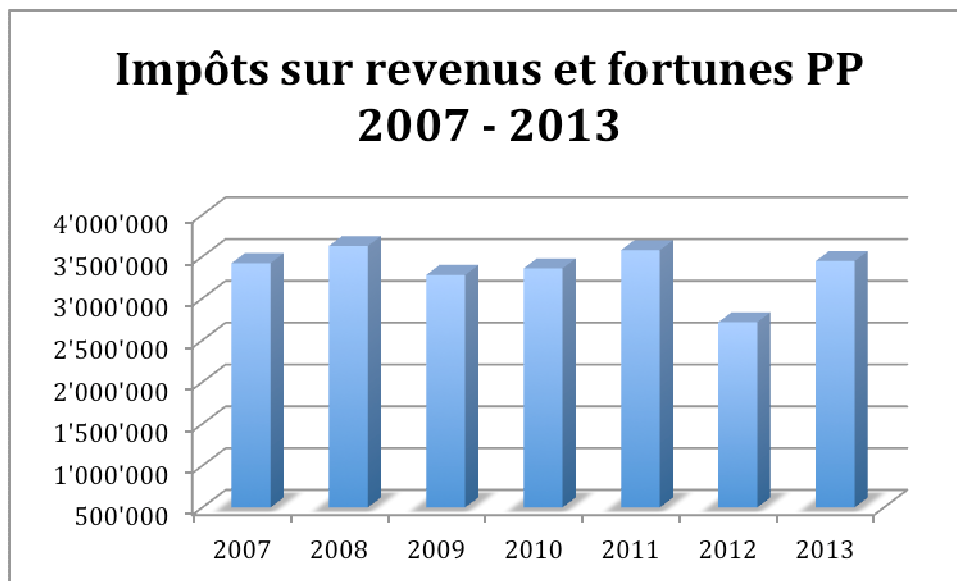
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En préambule, il convient de rappeler que le budget 2014 prévoit un excédent de charges de CHF 260'456.—et que les comptes 2013 se sont soldés avec un excédent de recettes de CHF 1'813'130.16.

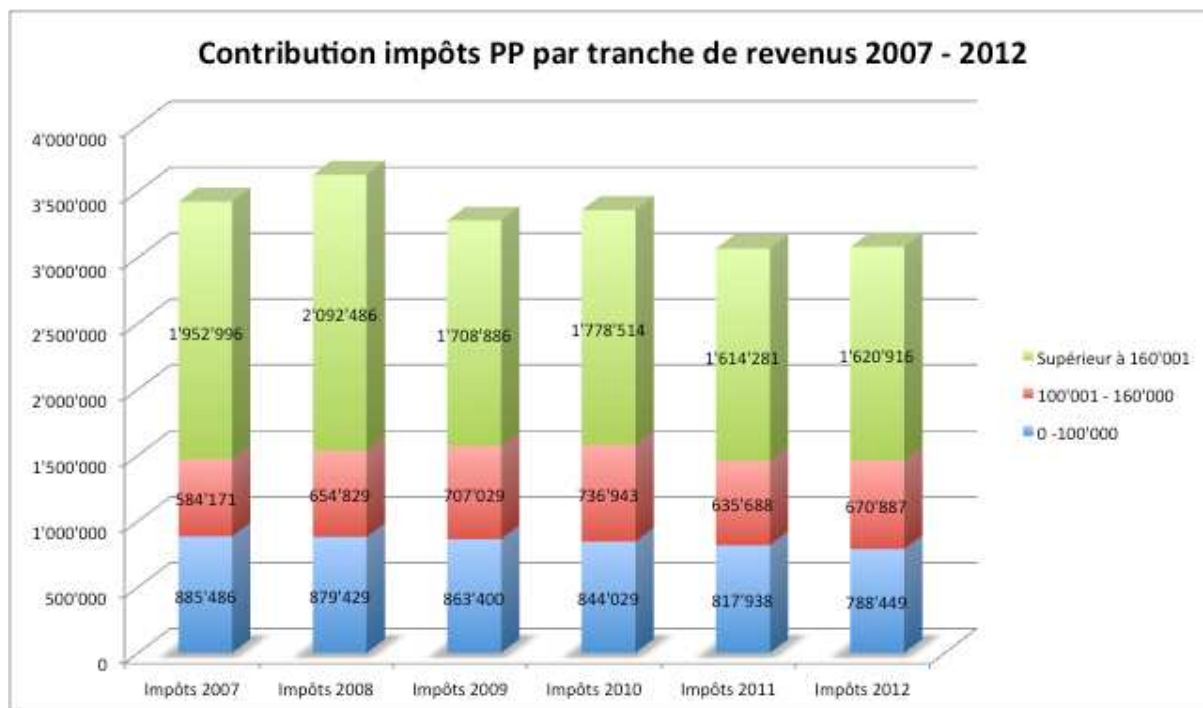
Nous rappelons toutefois que le résultat de l'exercice 2013 était marqué par des éléments exceptionnels notamment :

- Des recettes sur impôts de successions de CHF 500'896.80
- Un remboursement sur les acomptes de la péréquation de CHF 965'127.—

Les rentrées fiscales récurrentes de 2013 étant proche de celles de 2011 nous ne nous attendons pas à de nouveaux remboursements importants sur acompte de la péréquation dans un avenir proche. Les acomptes pour impôts sur personnes physiques versés en 2014 par le Canton nous incitent à penser que les recettes 2014 seront proches de celles en 2013. Nous sommes par contre soulagés que ces recettes, qui représentent une part importante de nos revenus, semblent se stabiliser après une baisse marquante en 2012.



Conformément à la demande de notre Conseiller Communal, Monsieur André Stäubli, nous vous soumettons ci-dessous un graphique démontrant l'évolution de ces revenus par tranche de revenu (les statistiques 2013 ne sont malheureusement pas encore disponibles au moment de la rédaction de ce préavis.). Il est à noter également que cette statistique ne correspond pas aux impôts encaissés par année comptable mais qu'elle correspond aux années de taxation, raison pour laquelle les chiffres du graphique ci-dessus ne peuvent être comparés avec ceux du tableau ci-dessous.



Malgré quelques lueurs d'espoir par rapport à l'évolution de la situation économique mondiale, celle-ci reste très fragile, particulièrement en Europe et subit les conséquences des instabilités géopolitiques.

De ce fait nous ne nous attendons pas à une évolution majeure de nos rentrées fiscales dans un avenir proche.

L'évolution des investissements restera cependant importante. En effet, comme nous l'a présenté notre collègue municipal, M. Claude Bosson, des travaux importants sont nécessaires pour l'alimentation en eau sous pression et l'évacuation des eaux claires et usées. S'ajoutent à ces investissements, les travaux de rénovation de la ferme Francelet, la réfection de la route du Château et la suite de la rénovation de l'enveloppe du Centre Communal.

Au vu de ce qui précède et, après analyse approfondie de notre situation financière actuelle, qui reste saine dans son ensemble, nous recommandons au Conseil Communal de maintenir les taux d'impositions à leur niveau actuel.

\*\*\*\*\*

Au vu de ces éléments et, compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Vu** le préavis municipal No 008/14 relatif à l'arrêté d'imposition 2015 ;

**Ouï** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;

**Attendu** que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide**

- d'accepter le préavis municipal No 008/14 relatif à l'arrêté d'imposition 2015 ;
- de fixer l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt dû par les étrangers, l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales ainsi que l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise à 66 % de l'impôt cantonal de base;
- de maintenir les autres impôts et taxes à leur niveau actuel, selon détail figurant dans le formulaire officiel annexé.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 août 2014, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous assurons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

J. Mugnier

N. Angéloz

Annexe : ment.